

publique ou dans les prés. D'avril à août 1793, Marie Adélaïde prit une part active aux batailles qui se déroulèrent dans la région. Elle était toujours intrépide au combat. Mais ce n'était pas la seule femme à y participer, d'autres plus ou moins titrés faisaient aussi le coup de feu. En septembre 1793, Kléber avec ses soldats, obéissant aux ordres de la Convention, arrive aux portes de Légé. Il doit mettre fin à une rébellion qui dure depuis 6 mois. Charrette se replie près de Tiffauges pour rejoindre la Grande Armée Royale et Catholique. La comtesse Thoumazeau et sa petite troupe ont fui pour guerroyer sur les arrières de l'ennemi. Marie Adélaïde n'a pas suivi Charrette, certainement à cause de l'assiduité qu'il montrait auprès de Céleste Bulkeley, une blonde amazone qui venait de se rallier le général. La petite troupe de la comtesse guerroya encore pendant 3 mois, puis vint se mettre à l'abri dans une ferme abandonnée appelée « le Désert », à quelques lieues de la Roche sur Lyon. Une nuit comme les autres, la sentinelle veille, mais une fois le campement bien endormi, elle quitte sans bruit l'endroit et part vers le gros bourg d'Aizenay. C'est là qu'est le cantonnement républicain le plus proche. Ce jeune bourgeois en a assez d'une guerre sans issue et en plus, il a été repoussé par la comtesse pour avoir essayé de lui compter fleurette. Arrivé sur les lieux, les bleus investissent les bâtiments. Surpris, les hommes réussissent malgré tout à s'enfuir, sauf la comtesse et Thoumazeau et un jeune garçon nommé Fortineau. Le général Dufour, fait une entrée triomphale aux Sables (d'Olonnes), lui à cheval et ses 3 prisonniers à pieds, mains liées dans le dos.

Le 24 janvier, les trois prisonniers comparaissent devant le tribunal militaire. A la suite, le jeune Fortineau est acquitté vu son jeune âge. « Quant à la citoyenne Marie Adélaïde la Touche Limouzinière femme La Rochefoucauld et au fermier Toumazeau, comme il a été prouvé de par leur réponses et les nombreuses lettres que le tribunal a reçu depuis leur arrestation qu'ils ont trempé dans les complots tramés par les rebelles du département. En conséquence, ils sont à l'unanimité du tribunal, condamnés à la peine de mort. L'exécution est confiée au citoyen Tireau, qui devra aujourd'hui même débarrasser la nation de ses deux ennemis. L'audience est levée ». Ils sont conduits par les ruelles étroites à la prison du Minage. Ils sont tous les deux dans la même cellule, Thoumazeau, fermier de La Coudrie a-t-il, dans ces derniers instants avoué l'amour secret qu'il portait à Marie Adélaïde ? peut-être mais personne ne le saura jamais !

Les sentences étant exécutoires le même jour, à trois heures de l'après midi, la porte de leur cachot s'ouvre, les deux condamnés sont agenouillés et prient. C'est l'heure dit l'homme. Ils passent à côté de la guillotine qui est en réparation. Dans ce cas, la loi prescrit que les condamnés seront passés par les armes. Certains historiens prétendent que le long du parcours elle se serait offerte aux hommes pour être sauvée. Car, selon une loi du nouveau régime, une femme condamnée à mort pouvait être sauvée si elle rencontrait sur le chemin du supplice, un patriote compatissant voulant bien la prendre pour épouse. Ce fut sans résultat ! Arrivés sur le front de mer, le peloton d'exécution est là, Marie Adélaïde et Thoumaseau font face à l'océan. Un ordre est donné : en joue feu., Deux corps s'affaissent sur le sable qui rougit et qu'une vague un peu plus forte que les autres couvre d'écume. Ainsi mourut la plus intrépide des amazones de Charrette en compagnie de son fidèle lieutenant.

Emilie de la Valette, ou le coude de génie d'une femme amoureuse

Qui dit mariage arrangé, ne dit pas forcément mariage raté !! Celui d'Emilie de Beauharnais et du comte de la Valette en est un bel exemple.

Le comte Antoine de la Valette naquit trois mois après Napoléon 1^{er}, le 14 octobre 1769. Outre cette singularité, il avait la même corpulence, les mêmes embarras gastriques et le même engouement pour Rambouillet. La confiance et l'amitié de Napoléon pour Antoine qui, en retour, lui rendait bien et ce, jusqu'après son départ pour Sainte Hélène. Et qui faillit lui être fatale puisqu'il fut condamné à mort à l'arrivée de Louis XVIII sur le trône de France.

Après des études au collège d'Harcourt, Antoine travailla chez un notaire où il avait comme collègue de travail Henri Bertrand,

futur maréchal et aide de camp de l'Empereur. Nommé caporal le 20 octobre 1792 alors qu'il est engagé dans la légion des Alpes, sergent le 12 décembre 1793, sous lieutenant en février 1794, capitaine après la bataille d'Arcole. En décembre 1796, au cours d'un dîner à Milan pendant la campagne d'Italie, Bonaparte le nomma son aide de camp. C'est un « métier » qu'il avait déjà exercé à l'armée des alpes auprès du général Baraguey d'Hilliers.

Bonaparte, dès cette époque, entendait commander les cœurs, du moins, la destinée de son entourage. Il avait observé que son frère Louis se montrait très épris d'une pensionnaire de 17 ans de l'établissement de madame Campan à Saint Germain. Mais cette amourette n'était pas faite pour plaire à celui qui s'érigeait en chef de famille ! Brusquant les choses, Il « offrit » la jeune fille à Lavalette, en clair, lui ordonna de l'épouser. Antoine de la Valette, du haut de ses 28 ans, n'avait jusqu'alors jamais pensé au mariage. Arguant son manque de fortune, il se laissa conduire à la pension de madame Campan et ainsi vit pour la première fois Emilie de Beauharnais, la nièce de Joséphine. Il la trouva jolie, bien élevée s'entretint avec elle et reçut même une flèche lancée par Cupidon. La même flèche ricocha dans le cœur d'Emilie. Elle avait 18 ans, lui 33 et huit jours plus tard, le mariage était célébré à Paris. Emilie c'est le prénom que lui a affublé Bonaparte, en réalité, c'est Rose pour l'état civil ! Le Général en chef qui avait mis 15000 francs dans la corbeille des mariés leur avait accordé « quinze jours de bon temps ». Lamort dans l'âme, Lavalette abandonnait l'élue de son cœur pour rejoindre Toulon et s'embarquer pour la campagne d'Egypte. Emilie alla rejoindre son grand père, le marquis de Beauharnais qui résidait à Fontainebleau et vécu là « n'ayant qu'une idée, celle de garder, vertu et beauté, pour celui qu'elle aimait ». Les jeunes époux s'étaient promis de s'écrire toutes les semaines, mais c'était sans compter sur la suprématie de la flotte anglaise de Nelson en méditerranée, qui arraisonnait les bateaux français. Antoine de la Valette eut l'idée de numéroter ses lettres ; très peu arrivèrent à destination. Une phrase dans un courrier reçu par Emilie résume bien cet état de chose : « nous présumons qu'en France on nous croit tous perdus et qu'on nous oublie, car nous ne recevons aucune espèce de nouvelles ». Malgré sa nomination au grade de chef d'escadron, Antoine s'ennuie loin de sa bien aimée. Au mois d'août 1799, Bonaparte rentre en France, la Valette fait parti du voyage et se retour, si longtemps souhaité, combla les deux époux.

Après le 18 brumaire, et sur l'ordre de Bonaparte, Lavalette quitte l'armée pour prendre du services dans le civile. Il assure avec succès une mission diplomatique à Berlin. Quoique peu enclin aux occupations administratives, Bonaparte le nomma ensuite à la caisse d'amortissement en novembre 1801. Il occupe la place de directeur général des Postes en 1804. Lavalette en serviteur obéissant accepta ses fonctions à contre coeur, au début, car elles mettaient fin à une carrière militaire prometteuse. Mais d'un autre côté, il vivait avec son épouse bien aimée qui le suivait dans tous ses déplacements. Il était fidèle en tout et Bonaparte tête !!

Mais depuis la naissance de leur fille, Emilie de la Valette restait assez dépressive. A la cour Impériale pourtant où elle était dame d'atours de l'Impératrice, sa franchise et la simplicité de son caractère, son désintéressement et sa fidélité au devoir, son dévouement et sa serviabilité lui attirait l'estime de tous. Après le divorce impérial, Madame de la Valette quitta la cour et resta chez elle où elle fut particulièrement attentive à l'éducation de sa fille Joséphine. Ils habitaient l'hôtel de Beauharnais, rue Neuve des Mathurins, où avait été quelques années plus tôt (1798) scellé son mariage avec l'aide de camp de Bonaparte.

Fidélité, telle aurait pu être la devise des époux la Valette. Fidélité à l'Impératrice pour Emilie envers sa tante et son mari. Fidélité sans faille envers l'Empereur, même dans les mauvais

moments. Mais confiance de la part de L'Empereur envers ce serviteur dévoué. En effet, au départ pour la campagne de Russie, Napoléon confia à la Valette la somme de 160000 francs en or. Antoine de la Valette lui en redonna la moitié lors de la première abdication, à son départ pour l'île d'Elbe et rendra l'autre moitié à son retour de la même île. Après Waterloo, et le départ pour Sainte Hélène, la Valette fut remplacé à son emploi de directeur des Postes, accusé de complot pour rétablir l'Empire, il fut incarcéré à la conciergerie, condamné à mort le 22 novembre et devait être exécuté le 21 décembre. Mais c'était sans compter sur le dévouement d'une femme amoureuse.

Le 20 décembre après midi, Emilie se présente au guichet de la conciergerie, accompagné de Joséphine, sa fille âgée de 13 ans et de la gouvernante. A la main, elle tient un panier, semble-t-il rempli de bouteilles de vin. A 7 heures du soir, le concierge fit ressortir les trois dames qui offraient un bien triste spectacle de veille d'exécution. Attendri, le concierge prit la main de madame de la Valette et la conduisit jusqu'à la sortie. Pris de soupçons, le geôlier retourna dans la cellule du prisonnier. Il n'avait effectivement rien contrôlé au départ des dames. Arrivé, il dû se rendre à l'évidence, la cellule était vide. Le prisonnier avait disparu !! Il entendit pourtant un léger bruissement de tissu derrière le paravent, en l'écartant, il aperçu madame de la Valette qui s'accrocha à lui pour l'empêcher de donner l'alerte. Antoine venait de s'échapper au nez et à la barbe de ses geôliers, déguisé en femme. La police resta longtemps en alerte, mais ni les fouilles, ni les appels à la délation, ni les promesses de prime et la fermeture des barrières de la capitale ne donnèrent de résultats. En désespoir de cause, la Valette fut exécuté par contumace, un mannequin de paille à son effigie le remplaça sur l'échafaud en place de Grève ; il resta caché jusqu'au 9 janvier 1816 dans une dépendance du ministère des affaires étrangères. Puis il sortit de Paris déguisé en soldat anglais, prit ensuite la direction de la Belgique, puis la Bavière. Gracié en 1822, mais toujours surveillé par la police, la Valette resta à Paris, il mourut le 18 février 1830 et est enterré au cimetière du père Lachaize. Madame de la Valette fut mise au secret pendant un mois, sans faire aucune révélation puis fut relâchée. Le dévouement et la modestie qui la distinguaient ont aussi dissimulé le rôle essentiel qu'elle a joué pour soutenir les intérêts de la famille Beauharnais. Mais les épreuves qu'elle avait subies eurent raison de sa santé mentale. Emilie perdra en effet la raison mais vivra jusqu'en juin 1855.

Pourtant, en étant à la fin de cette histoire qui, au départ, rien ne laissait supposer à une telle preuve d'amour dans cette union imposée avec un être intelligent, de petite taille, bedonnant et de 15 ans son aîné !!!

La comtesse de la Villirouet, avocate par amour

Par sa vivacité, sa drôlerie, Marie Victoire de Lambilly, épouse du comte Mouëssan de la Villirouet, du fond de sa prison de Lamballe, soutient le moral de ses compagnons de détention. On a froid, qu'à cela ne tienne, on dansera pour se réchauffer. Il est bon de s'étourdir sur ses malheurs pour garder le courage en cet hiver 1793. C'est la Terreur !

De sa prison, elle harcèle sans cesse les administrations du district, dénonçant les conditions carcérales. Un jour, elle apprend que le Conventionnel Bollet est de passage à Lamballe. Elle parvient à lui faire porter un billet pour l'inciter à venir se rendre compte par lui-même des conditions de vie au fond des cachots. Il ne viendra pas mais envoie trois membres du Comité de surveillance, annonçant la libération de cinquante prisonniers

Son nom est en tête de liste, mais les vingt-six restant, que vont-ils devenir ? Si tôt libre, elle se précipite à l'auberge où loge Bollet pour demander la libération des derniers détenus. Le Conventionnel lui répond qu'il faut l'avis du Comité de Surveillance, qu'à cela ne tienne, et non sans mal, elle obtient satisfaction. Trois jours plus tard, les derniers détenus sortent de la prison de Lamballe et la citoyenne Villirouët part pour Paris.

Les années ont passées. Sous le Directoire, Marie Victoire loge dans un garni de la rue Marceau. Elle vit là avec son petit garçon. Elle reçoit tous les jours un nommé Guénier. Si officiellement, il vient donner des leçons à son fils, la logeuse ne

se fait guère d'illusions sur le but de ses visites. Le 14 janvier 1799, ils sont tranquillement en train de manger quand tout à coup, on frappe à la porte. Elle s'ouvre, quatre soldats et un commissaire de police font irruption dans l'appartement en demandant à voir les cartes de sûreté. Ils saisissent les papiers et malgré les protestations d'innocence, c'est entouré des soldats qu'ils vont à pieds à la préfecture de police. La révolution est finie, mais la chasse aux royalistes et autres chouans continue. Le lendemain, Marie Victoire subit son premier interrogatoire.

A la question de savoir si elle sait où se trouve son mari, elle répond qu'il a quitté la France il y a 7 ans et que depuis, elle ne sait ce qu'il est devenu ! Quels sont vos rapports avec Guénier ? ceux de l'amitié ! et les questions se suivent ainsi pendant trois jours. Dans sa cellule, elle partage la modeste paille avec une fille publique. Plus tard, de l'autre côté des grilles, qui séparent les femmes des hommes, elle aperçoit Grenier qui sort d'un interrogatoire. Il lui annonce qu'à force d'interrogatoire plus ou moins musclé, il a craqué et qu'il vient de tout avouer. En avouant ainsi sa véritable identité, le comte de la Villirouet, qui n'est autre que Grenier, ex-émigré, s'est condamné à mort. Il avait pourtant trouvé un abri sûr chez des amis qui habitaient au faubourg Saint Germain depuis l'été 1797. Et chaque jour, il prenait le chemin de la rue Marceau. Ainsi, jour après jour, il ne voyait plus que leur fils et Marie Victoire, leur pauvreté était oubliée ; et elle ne voyait plus que lui. Cela aurait pu durer encore longtemps, si une dénonciation venue de Lamballe n'avait mis fin à leur bonheur !!

Un mois après leur incarcération, la Villirouët est conduit à la prison de l'Abbaye, tandis que Marie Victoire est libérée et regagne son petit meublé. Que va-t-elle faire maintenant ? prendre un avocat pour défendre son mari ? écrire aux juges ? aller les voir ? soudain une idée jaillit dans sa tête ! Elle court à l'Abbaye annoncer sa bonne nouvelle : c'est moi qui te défendrais, je serai ton avocat ! La Villirouët n'est pas surpris car sa confiance en sa femme n'a d'égal que son amour pour elle : « si tu as le courage de plaider ma cause, je suis sauvé ! » Un instant, les époux Villirouët perdent courage, car trois émigrés qui se trouvaient à l'Abbaye pour les mêmes raisons viennent d'être passés par les armes dans la plaine de Grenelle. Marie Victoire continue de préparer avec ardeur sa plaidoirie puis va la soumettre à Maître Lebrun, célèbre avocat de l'époque ; qui après quelques corrections, lui propose de l'aider. Elle le remercie mais refuse, elle affrontera seule les juges au tribunal.

Le 23 mars 1799, après être passé voir son « client » à l'Abbaye pour fortifier son courage, Marie Victoire passe chez elle pour enfiler une grande robe blanche. Puis elle se rend au Châtelet où doit se dérouler le procès. La salle est, comme à l'accoutumée pleine de curieux avides de « bouffer de l'aristo » On dirait une communiant, assise devant une petite table. Son mari prend place sur le banc des accusés, il est entouré de vingt gardes. Soudain, elle tréssaille, d'une voix de stentor, le président du tribunal s'adresse à l'accusé : « quel est ton défenseur ? », c'est ma femme !, puis se tournant vers elle : « avez-vous quelque chose à dire ? » : oui citoyen ! Elle s'est levée, sans tremblée, elle débute sa plaidoirie. Pendant une quarantaine de minutes, elle parle sans oser lever ses yeux de ses feuilles. Peu avant d'en avoir terminé, elle regarde les juges, ils ont tous la tête baissée et des larmes pleines les yeux. Antoine regarde sa femme, il est dans le même état ! Elle attaque alors sa conclusion : « vous êtes pères, époux, il n'y en a aucun de vous qui ne soit sensible à la voix de la nature, vous ne voudriez pas que le meilleur des ménages soit désuni ?..... » Un silence angoissant plane dans la salle du tribunal. Les assistants et le public sont médusés. Puis le président du tribunal : « avez-vous quelque chose à ajouter ? » Non citoyen président ! Le Comte se lève, tend les bras à sa femme qui s'y jette en sanglotant. Les gardes qui pleurent aussi, parviennent à les séparer non sans mal.

Les juges se sont retirés pour délibérer. Au bout d'une demie heure qui paraît interminable, les juges reprennent place et le président, d'une voix forte annonce : l'acquittement est prononcé à l'unanimité. Une immense clameur envahit le prétoire. La foule se rue vers elle, tout le monde, y compris les juges, veulent l'embrasser. Elle se hâte, non sans mal, d'aller porter la nouvelle à son mari qui est retourné en prison. A petits pas et bras dessus, bras dessous, ils regagnent la rue Marceau sous les acclamations. Marie Victoire, au nom prédestiné, ne se lasse pas de répéter à son mari : « mon mari, je peux mourir à présent, j'ai connu le bonheur ! »

Elle s'éteindra le 12 juillet 1813 à l'âge de 46 ans. Sur sa tombe, au cimetière de Lamballe, on inscrit cette épitaphe : Ci-gît Marie Victoire de Lambilly, dame de la Villirouët, née le 27 avril 1767, morte le 12 juillet 1813, sa famille en pleurs lui a élevé ce modeste monument, faible tribut de ses regrets et de son amour. Exemple du plus héroïque dévouement, son courage et son éloquence sauvèrent les jours de son mari. »

LES ENFANTS DE TROUPE

Par Jérôme Croyet, docteur en histoire

Collaborateur au Magazine Napoléon 1^{er} et à la revue Soldats Napoléoniens

De droit

Le statut de l'enfant de troupe est fixé par l'*Arrêté relatif aux enfants de troupe et aux femmes à la suite de l'armée* du 7 thermidor an VIII (26 juillet 1800). Seuls des garçons âgés d'au moins deux ans peuvent devenir enfant de troupe. Ce sont les fils issus du mariage légitime d'une blanchisseuse ou d'une vivandière et d'un défenseur de la patrie en activité, mort au combat ou de ses blessures. Le nombre d'enfants de troupe est limité à deux par compagnie. Les fils des soldats les moins gradés et les orphelins de père et de mère sont choisis par priorité par l'état-major. Les enfants de troupe jouissent d'une demi-solde. Ils sont vêtus, logés et instruits. Chaque enfant est placé sous la surveillance d'un officier secondé de deux sous-officiers et de quatre caporaux parmi les plus cultivés et les plus vertueux. Ils lui enseignent la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la natation, la course, les exercices militaires et la gymnastique. En outre, le garçon apprend un métier utile aux armées, chaque maître-ouvrier du régiment ayant l'obligation d'instruire deux apprentis choisis parmi les enfants de troupe. Les garçons dont l'éducation est la plus prometteuse peuvent être promus enfants de troupe de seconde classe (notez l'inversion par rapport à la hiérarchie contemporaine) : ils jouissent alors de deux tiers de solde, sont vêtus, logés, nourris et chauffés. Ces privilégiés ne représentent jamais plus de 50 % des enfants de troupe du régiment. Dès 14 ans, les enfants les plus doués peuvent être admis dans la musique du régiment. Attention à ne pas confondre avec les tambours, qui sont des soldats à part entière exposés au feu, un emploi qui ne peut être occupé avant l'âge de 16 ans. Avec l'article 9 de l'arrêté du 7 thermidor an VIII, seul pièce de l'arrêté reçu par le maire de Lyon, porte que les enfants de troupes qui auront atteint 16 ans seront admis à contracter un enrôlement volontaire. S'il accepte, il devient alors soldat à part entière et jouit d'une solde complète. S'il refuse, il ne lui reste plus qu'à découvrir la vie civile.

De faits

Le 28 ventôse an X, 10 enfants de troupe sont comptabilisés lors de la revue du 9^e hussards par d'Hautpoul, à Schelestat alors qu'il n'y a aucun enfants de troupe au 7^e hussards bis, lors de la revue du 7 pluviôse an X, à Nîmes et qu'il ne semble jamais en avoir reçu même lorsqu'il était hussards de la liberté en 1792.

Toutefois avec l'avancement de la guerre, l'apparition des enfants de troupe s'estompe à la création de nouveaux régiment ou du moins disparaît des contrôles des bataillons et escadrons de guerre des régiments existants, ainsi, le 30 août 1808, aucun enfant de troupe n'est compris dans l'organisation du 114^e régiment d'infanterie de ligne ou dans le 4^e Gardes d'honneur en 1813 alors que le dépôt du 9^e hussards compte 18 d'entres eux, le 6 mars 1813 à raison de 9 par compagnies, soit près de 4 fois plus qu'en l'an X, où chaque compagnie du même régiment ne comptait que 2 enfants de troupe. Pourtant, lors de la formation

du 4^e escadron bis du 30^e dragons, le 1^{er} février 1813, dans les squelettiques effectifs se trouvent 6 enfants de troupe, qui se retrouvent heureusement là afin de gonfler les rangs du triste escadron.

L'ENFANT REVOLUTIONNAIRE ET IMPERIAL

Jusqu'à la Révolution, l'enfant arrive en famille par hasard. Fruit d'une société religieuse et d'une contraception presque inexistante, l'enfant naît pour devenir l'héritier qui assurera la vieillesse de ses parents. Dans l'artisanat, le commerce et les gens de service, l'arrivée d'un enfant perturbe gravement les nécessités du travail, tout en entraînant une mise au banc sociale de la famille dans les milieux favorisés. De ces faits, l'enfant, mal nécessaire, est subi et conduit à l'indifférence des parents à son égard d'où la mise en nourrice et l'éloignement du cercle familial par l'internant ou l'apprentissage. Adulte en réduction, l'enfant ne devient digne d'intérêt que lorsqu'il est productif. Il devient alors un espoir de richesse future. Dès lors, l'enfant est protégé. Les médecins entrent dans le processus d'accouchement afin d'en sauver le plus grand nombre, ainsi que la vaccine.

La Révolution, avec la décapitation de Louis XVI, père des Français, remet cette image sociale de l'enfant en cause pour aboutir à l'éclosion de l'idée de cercle familial. Les Révolutionnaires, inscrivent la nouvelle image de l'enfant dans la Loi. Le décret du 15 avril 1790 substitue les tribunaux de famille à l'omnipotence de l'autorité paternelle qui cesse définitivement à 21 ans avec le décret du 28 août 1792. Les enfants naturels, sans droits sous l'Ancien-Régime, entre dans la famille et notamment dans les successions dès le décret du 4 juin 1793 pour être assimilés aux enfants légitimes au partage avec le décret du 2 novembre 1793. Avec la Révolution, la petite enfance devient le temps de l'innocence et, durant la Convention, du Futur de la Nation que l'on montre dans les fêtes révolutionnaires. L'enfance, soumise à l'école obligatoire, dans les écoles primaires communales plus ou moins organisées comme en Isère, n'en demeure pas moins un petit agriculteur ou un petit artisan pour ses parents qu'il aide au travail.

Sous l'Empire, la vie de l'enfant est toujours soumise aux aléas de l'hygiène de son environnement. Toutefois, la mort de l'enfant commence à être vécue comme un drame chez certains parents. Le Code civil place les enfants sous la tutelle de leurs parents qui ont désormais des devoirs envers eux, dont celui de les protéger. L'éducation est une nécessité qui doit amener l'enfant au plus vite à la vie d'adulte. Vie d'adulte qu'il approche dès sa huitième année sur le plan du travail.

L'apanage du l'enfant qu'est le hochet, n'est alors pas très répandu et considéré, au XVIII^e siècle comme un signe extérieur de richesse des nouveaux nés. Sous l'Ancien-Régime, les hochets adoptent une silhouette classique : un grelot ou une clochette en argent se terminant par un anneau en ivoire ou en nacre. L'or et le vermeil des corps de certains hochets sont erminés par des manches agrémentés de corail, d'ivoire et de nacre. Au début du XIX^e siècle, la représentation de petits personnages et animaux est fréquente : bambins, fées, marchands de sable, bossus, éléphants, lapins, tortues, singes habillés en homme.

Dans les sociétés protestantes comme la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne ou la Suisse, trois images de l'enfance dominant au début du XIX^e siècle : l'enfant *tabula rasa* venant de l'Humanisme et de la Réforme par l'axiome du vide total qui caractérise l'enfant à sa naissance, l'enfant innocent qui fait école avec l'*Émile* de Rousseau, enfin, l'enfant porteur du pécher originel qui constitue l'image dominante de l'enfance dans les cercles protestants de Hollande, Grande-Bretagne, Allemagne et Suisse.